

Schweizerische Arbeitsgemeinschaft für die Berggebiete (SAB)  
Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB)  
Gruppo svizzero per le regioni di montagna (SAB)  
Gruppa svizra per las regiuns da muntogna (SAB)

3001 Bern / Seilerstrasse 4 / Postfach 7836 / Tel. 031/382 10 10 / Fax 031/382 10 16  
Internet <http://www.sab.ch> E-Mail [info@sab.ch](mailto:info@sab.ch) Postkonto 50-6480



Berne, le 24 septembre 2013

## Communiqué de presse du SAB N° 1092

### **Les communes rurales peuvent aussi profiter du développement de l'urbanisation vers l'intérieur**

*La loi fédérale sur l'aménagement du territoire, dont la révision partielle a été acceptée par le peuple en mars dernier, prévoit de favoriser le développement de l'urbanisation vers l'intérieur. Concrètement, ce concept permet aux communes rurales de faire face à des problématiques actuelles. Dans ce contexte, l'Association suisse pour l'aménagement national (VLP-ASPAN) et le Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB) ont organisé une journée d'étude sur ce sujet. Cette rencontre, qui a réuni quelque soixante participants, a eu lieu le mardi 24 septembre à Vevey.*

Plusieurs communes rurales sont confrontées à des problèmes comme l'abandon de constructions agricoles, le dépérissement de leurs centres villageois ou encore l'étalement des constructions de toutes sortes. A long terme, ce genre d'évolution nuit à l'attractivité des espaces concernés, ainsi qu'aux autochtones, aux commerces, aux touristes et, par conséquent, au développement économique. Une des solutions possible consiste à élaborer un concept de développement de l'urbanisation vers l'intérieur. Cette approche est d'ailleurs encouragée par la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire (LAT).

### **Des avantages importants**

Dans les espaces ruraux, le développement de l'urbanisation vers l'intérieur consiste à densifier le bâti, notamment au travers de la mise en valeur des centres villageois et des constructions qui les composent. Par ce biais, il est possible de redonner de la

vie au cœur des localités concernées. Actuellement, plusieurs communes confrontées à ce genre de problématique ont d'ailleurs opté pour cette approche.

### **Des exemples éloquents**

Le canton du Jura a lancé un processus pour réhabiliter des constructions situées dans des anciens centres. Selon une étude, il serait ainsi possible de créer entre 1300 et 1800 logements, tout en sauvegardant le patrimoine bâti et en utilisant plus rationnellement le sol. Dans une première phase, les communes de Porrentruy et Fontenais ont été choisies dans le cadre d'un projet-pilote.

Pour sa part, la commune fribourgeoise de Ménières a lancé ce type de démarche, après s'être rendue compte du surdimensionnement de sa zone à bâtir. Concrètement, cette commune a décidé de revitaliser son centre, en mettant en valeur les constructions existantes et en réalisant des aménagements destinés à améliorer sa sécurité, son confort, et son accessibilité. Pour parvenir à l'objectif fixé, il est notamment prévu de densifier un secteur de 11'000 m<sup>2</sup>.

### **Des mesures volontaires nécessaires**

Certaines régions rurales ont parfois mis du temps avant de prendre conscience de l'intérêt du développement vers l'intérieur. Ce retard est surtout lié à la présence d'importantes réserves de zones à bâtir et en raison du prix très bas des terrains. La première étape consiste donc à tirer un bilan global de l'évolution du territoire communal et de son/ses centre(s). Dans ce cadre, il faut notamment réfléchir quant au positionnement de la commune (vocation touristique, agricole, artisanale, agglomération dortoir, etc.). Si une commune décide d'opter pour un développement de l'urbanisation vers l'intérieur, il est nécessaire de le préparer minutieusement ; car cette démarche est à la fois longue et complexe. Il faut par exemple impliquer la population et les acteurs concernés, envisager une coordination régionale et pouvoir compter sur un responsable de projet. Bien entendu, une telle approche nécessite également des moyens financiers, notamment en vue d'encourager certaines transformations.

#### Informations complémentaires :

Thomas Egger, Directeur du SAB, tél. 031 382 10 10

Christa Perregaux DuPasquier, Vice-directrice VLP-ASPAN, tél. 031 380 76 76